



Rallye des Routes du Nord Classic

Règlement particulier



Règlement particulier

Cette épreuve de régularité et navigation, sur invitation, réservée aux véhicules de collection et de prestige est dénommée : Rallye des Routes du Nord Classic

Le Rallye des Routes du Nord Classic est organisé par le RRNO (Rallye des Routes du Nord Organisation), et est conforme au règlement standard des rallyes de régularité et au règlement particulier de l'épreuve.

Programme

Mercredi 1er Juin 2019 : Ouverture des engagements

Mercredi 20 Septembre 2019 : Clôture des engagements

Vendredi 11 Octobre 2019:

- Vérifications administratives et techniques,
- Remise des documents officiels,
- Remise des plaques et numéros de portières
- Briefing concurrents
- Départ 1ère étape

2 sections / 5 ZR - Départ : Englos / Linselles / Arrivée : Prémesques - environ 120 km

Samedi 12 Octobre 2019:

- Départ 2ème étape (6 sections / 16 ZR - Départ Englos / Quaëdypre / Englos (environ 300 km)

Dimanche 13 Octobre 2019:

- Départ 3^{ème} étape (2 sections / 5 ZR : Départ et arrivée Seclin (environ 120 km)
- Réceptif et remise des prix



DISPOSITIONS GENERALES

- La Direction de Course est chargée de l'application du présent règlement et de ses dispositions pendant le déroulement du rallye. Néanmoins, elle devra informer le Collège des Commissaires Sportifs de toute décision importante qu'elle aura été amenée à prendre en application de la réglementation générale ou particulière du rallye.
- Toute réclamation contre les décisions sera transmise pour instruction au Collège des Commissaires Sportifs (Art. 171 et suivants du Code Sportif International).
- De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le Collège qui a seul le pouvoir de décision (Art. 141 du Code Sportif International).
- En cas de contestation au sujet de l'interprétation du présent règlement, seul le texte rédigé en langue française fera foi.
- Les participants (équipages et assistances) devront se conformer rigoureusement aux prescriptions du Code de la Route, des arrêtés municipaux des villes et des localités traversées, ainsi qu'aux Articles du présent Règlement. Les conséquences des infractions au Code de la Route ne pourront, en aucun cas, être supportées par les Organisateurs et resteront en totalité à la charge des concurrents.
- Toute infraction à la procédure d'arrivée et de déchargement des voitures à Armentières telle qu'elle figurera sur la feuille de convocation, entraînera auprès du concurrent de la part du Collège des Commissaires Sportifs, l'application d'une pénalité allant de l'amende à l'exclusion.



RDN 1976 José BARBARA



ARTICLE 1. Organisation

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France organise, avec le concours de l'Association RRNO, du 11 au 13 octobre 2019, une épreuve historique nationale à participation étrangère autorisée (NPEA) conformément aux prescriptions des règlements sportifs de la FFSA. Cette épreuve est dénommée « Rallye des Routes du Nord Classic ».

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°.. obtenu le ... et au LSAHF sous le permis d'organisation n° 2319 obtenu le 30.06.2019

Comité d'organisation

• Commissaire général: Jean-Michel Foulon

· Commissaire du meeting: Thierry Dugrain

• Parcours & relations mairies: David Charre

• Relation concurrents / Trésorier: Christophe Coppens

• Sécurité / Implantation CH: Jean-Pierre Houssin & Pascal Boulet

Secrétariat Administratif: RRNO - 42 rue du Bastion Saint André - 59000 Lille - Tél +33 (0)6.88.14.97.19
 Mail: rdnorganisation@gmail.com

1.1 Officiels de l'épreuve :

Collège des commissaires Sportifs - Président : Yves Blanpain (licence n° 197446)

• Directeur de course : Annick Narguet (licence n°1585)

• Relation presse : Frédéric Foulon

• Chronométrage: VDS Racing

• Balai: Anne-Catherine Viehe (licence n°11415)

RDN 1955 PANHARD MONOPOLE N°24

1.3 Vérifications

- ⇒ Les équipages engagés prendront connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications en consultant le site officiel du RRNO : www.rallyedesroutesdunord.com. Les vérifications auront lieu à Englos, le vendredi 11 Octobre 2019 à partir de 15h00.
- ⇒ Les documents à présenter aux vérifications seront indiqués sur le site officiel du RRNO.
- ⇒ Les vérifications finales auront lieu à l'arrivée. (Seclin Parc Fermé).



mécaniques, sont autorisés à bord des véhicules des concurrents.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme aux obligations légales d'assurance des manifestations sportives réglementées.

2. Voitures admissibles

Toutes les voitures devront être en conformité avec le code de la route et la législation routière en vigueur en France. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture qui ne correspondrait pas aux critères historiques de l'épreuve (Les sculptures racing, projecteurs, ampoules type Led ou HID sont interdites), il restera seul juge pour accepter ou refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

En cas de doute, se rapprocher de l'organisation avant de s'engager.

Dans la catégorie régularité, les voitures seront réparties selon les catégories suivantes :

Catégorie 1 : voitures construites avant le 31/12/ 1960 (Classement Historique - 1ère période)

Catégorie 2 : voitures construites entre le 01/01/1961 et le 31/12/1981 (Classement Historique - 2ème période)

Catégorie 3 : voitures construites entre le 01/01/1982 et le 31/12/1994 (Classement Historique - 3ème période)

Catégorie 4 : voitures construites après le 01/01/1995 (Classement loisirs de prestige - GT - 4 roues motrices - démo)

3. Equipages admissibles

Tout équipage doit obligatoirement être composé d'un pilote et d'un copilote.

Tout copilote doit être âgé de 15 ans au minimum.

Inscription par équipes en catégorie régularité :

Des équipes (ou Team) peuvent inscrire au minimum 3 voitures et au maximum 5 voitures.

En s'inscrivant, une équipe bénéficiera d'une réduction de 50€ par voiture engagée.

Une voiture ne peut s'engager que dans une seule équipe.

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 50 voitures.

Numéros:

Les numéros seront attribués par catégories et par ordre d'arrivée des engagements.

Le numéro 13 ne sera pas attribué sauf demande d'un concurrent, et après acceptation par l'organisation.



RDN 1956 R.QUILICO - PEUGEOT 403 N°43

4. Droits d'engagement

Ouverture des engagements : 1er Juin 2019

Les droits d'engagement comprennent:

Pour un équipage de deux personnes et leur véhicule

- l'organisation générale de l'épreuve, l'encadrement sportif et logistique
- la voiture balai
- l'obtention de l'autorisation préfectorale
- La prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers,
- Les plaques et numéros de portières,
- les road-books,
- Les cadeaux souvenirs de l'épreuve,
- Les réceptifs de départ et arrivée, les pauses café et les repas du vendredi soir au dimanche midi.

Catégorie régularité: le montant des droits d'engagement est fixé à 565 €

Option engagement Team : 515 € (par équipage entre 3 et 5 voitures).

Le montant des droits d'engagement ne sera pas encaissé avant le 20 septembre 2019.

Passé cette date, les droits d'engagement seront augmentés de 50 €.

Option Pack hébergement (en Hôtel 3 étoiles) pour les nuits du vendredi 11 et du samedi 12 octobre : coût 150 € pour un équipage de 2 personnes en chambre double avec petit déjeuner.

Les formulaires sont à télécharger sur : www.rallyedesroutesdunord.com

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante:

RRNO: 42 rue du Bastion Saint André, 59000 LILLE

Pour toute correspondance ou demande de renseignement par mail: rdnorganisation@gmail.com
Pour être prise en compte, toute demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des droits correspondants. Pour tout forfait enregistré après le 20 septembre 2019, une retenue de 50% sera effectuée.

Ordre de départ - villes étapes

Les départs se feront dans l'ordre croissant des numéros, et de minute en minute.

Les villes étapes sont les suivantes : Englos - Linselles - Prémesques - Sailly sur la Lys - Méteren - Bavinchove - Quaëdypre - Eecke - Seclin - Cysoing.



RDN 1957 FERRARI 250 GT



6. Assistance - Parcs

Les réparations et le ravitaillement sont libres pendant toute la durée du rallye, sauf dans les parcs de départ, d'arrivée et de regroupement, et le cas échéant dans les zones interdites par une disposition du règlement.

Seul le véhicule d'un concurrent peut assister ou tracter un autre participant.

Les véhicules de dépannage ou d'assistance ne pourront pas pénétrer dans les zones de régularité (ZR) pendant le déroulement de celles-ci et ceci dans les deux sens.

Il est interdit de remonter une zone de régularité.

Si des concurrents n'utilisent pas les parcs d'arrivée du vendredi soir et du samedi soir (problème mécanique ou autre ...), ils devront l'avoir réintégré le(s) samedi matin et/ou dimanche matin 30 mn. avant le départ de la première voiture, ce qui peut également permettre de disposer de leur voiture afin de pouvoir regagner leur hôtel lors de l'étape.

7. Publicité

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leur voiture pour autant que celle-ci :

- ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- ne dénature pas le caractère historique de la voiture.

L'organisation fournira à chaque équipage:

- 2 plaques de rallye obligatoires à apposer à l'avant et à l'arrière de la voiture.
- 2 numéros de portières obligatoires.
- la publicité obligatoire de l'organisateur,

8. Road Book

Un road Book mixant les techniques de navigation (fléché métré et cartes tracés) sera remis à chaque concurrent avec la feuille de pointage, une demi-heure avant son départ de chaque étape.

Vous pouvez vous munir des cartes IGN suivantes :

- 2404 E Armentières
- 2404 O Hazebrouck
- 2303 E Wormhout
- 2403 O Steenvoorde
- 2402 O Hondschoote



RDN 1958 DB PANHARD N°52



9. CP (Contrôles de passage) et CH (Contrôles horaires)

CP (Contrôles de passage), procédure de pointage:

Les commissaires chargés de ces contrôles doivent simplement viser le carnet de bord, dès que celui-ci leur est présenté par un membre de l'équipage, mais sans y mentionner l'heure de passage.

CH (Contrôles horaires), procédure de pointage:

Certains CH seront dans des bâtiments. La feuille de pointage devra être remise au commissaire dans la minute idéale.

- La procédure de pointage commence au moment où la voiture franchit le panneau jaune d'entrée de la zone de contrôle horaire.
- Entre le panneau jaune d'entrée de zone et le poste de contrôle, il est interdit à l'équipage d'observer un arrêt quelconque ou d'adopter une allure anormalement lente.
- Le pointage du carnet ne peut être effectué que si la voiture avec les 2 membres de l'équipage se trouvent dans la zone à proximité immédiate de la table de contrôle.
- L'heure de pointage correspond au moment exact où l'un des membres de l'équipage présente le carnet de bord au contrôleur.
- Le commissaire en poste inscrit sur le carnet de bord l'heure de présentation effective et elle seule.
- L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute de pointage.
- L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour retard si l'heure de présentation du carnet au commissaire en poste correspond au déroulement de la minute de pointage.

Attention, de ne pas entrer dans la zone (après panneau jaune) avant que la minute de pointage ne soit commencée.

Exemple: L'heure de pointage idéale est 08h23

Vous devez passer le panneau jaune entre : 08h23'00" et 08h23'59"

Si vous passez le panneau jaune à 08h22'45", vous aurez une pénalité pour avance, même si vous présentez le carnet à 08h23.

- L'heure idéale de pointage est celle obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.
- Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée.
- Chaque équipage recevra un carnet de bord.

L'équipage est seul responsable de son carnet de bord et de l'exactitude des pointages.

A moins d'être approuvée par le commissaire concerné, toute rectification ou modification apportée sur le carnet de bord pourra entraîner la mise hors course.



RDN 1959 GRILLE DE DÉPART AU CIRCUIT DE REIMS TINQUEUX



10. Circulation

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement au code de la route et aux prescriptions réglementant la circulation sur le territoire français. Les excès de vitesse seront contrôlés par la gendarmerie.

Tous les officiels de l'épreuve sont considérés comme juges de faits, et à même de constater tout type d'infraction.

<u>11. Abandon - Retour en course</u>

Si un équipage interrompt le Rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire et manque un contrôle, il pourra être admis de nouveau dans le Rallye à condition qu'il informe le Directeur de Course de son intention de continuer, dans les 3 heures qui suivent sa non présentation à ce contrôle.

Un équipage n'ayant pas effectué intégralement une ZR se verra pénaliser par un maximum de points (soit 1500 points).

12. ZR (Zones de Régularité)

Les Départs de ZR sont donnés en Autostart dans la minute pleine à la convenance de l'équipage et sans pénaliser les équipages suivants.

Les Départs et Arrivées ZR sont identifiés dans le Roadbook par des Photos.

Les Zones de Régularité se déroulent sur routes ouvertes à la circulation publique. Elles doivent être parcourues selon les vitesses moyennes imposées par l'organisateur, en fonction des difficultés du parcours. La moyenne globale par ZR est toujours inférieure à 50 km/h.

Les vitesses moyennes à respecter sont indiquées selon la distance de la ZR ou selon une table de moyenne fournie par l'organisateur.

Aucun chronométrage n'est réalisé dans les premiers 800 mètres.

Dans chaque ZR, l'organisateur peut prévoir des chronométrages intermédiaires à sa seule discrétion et en n'importe quel endroit de la zone de régularité.

Le chronométrage sera effectué à la seconde.

L'écart au dessus ou en dessous du temps imparti entraînera les pénalités suivantes :

- Pour chaque seconde en dessous du temps idéal : 2 points de pénalité.
- Pour chaque seconde au-dessus du temps idéal : 1 point de pénalité.

13. Pointage CH

Le temps proposé entre CH, intègre les liaisons entre ZR et la durée des ZR. Elle permet aux équipages de pointer dans les temps idéaux de passage et de sécurité.



RDN 1964 JO SCHLESSER FERRARI 250 GT



14. Vérifications avant le départ

Les originaux des documents suivants devront être présentés :

- Permis de conduire
- Documents officiels de la voiture : certificat d'immatriculation et attestation d'assurance (validité en cours)
- Contrôle technique à jour.
- licence ou titre de participation

15. Coupes et Prix

La remise des prix aura lieu lors d'un réceptif le dimanche 13 octobre 2019.

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

- 1 Coupe aux trois premiers du classement général Régularité
- 1 Coupe au premier équipage féminin Régularité
- 3 à 5 Coupes pour les concurrents de la première équipe (Team)
- 1 Coupe au premier équipage Régularité Historique 1ère période (catégorie 1)
- 1 Coupe au premier équipage Régularité Historique 2ème période (catégorie 2)
- 1 Coupe au premier équipage Régularité Historique 3ème période (catégorie 3)
- 1 Coupe au premier équipage Régularité Historique 3ème période (catégorie 4)



RDN 1970 CIRCUIT DE CHIMAY ANDRUET ALPINE @ THYBOU SIMCA CG

ANNEXE 1 - Tableau des pénalités

Tableau récapitulatif des pénalités	Hors course	Pénalité en points	Appréciations des commissaires sportifs
Non présentation des documents obligatoires			Refus de départ
Bruit excessif	х		
Infraction sur la réglementation de l'assistance	Possible Hors course		
Notes autres que celles de l'organisation	x		
1ère infraction au Code de la route		500	
2ème infraction au Code de la route		1 000	
3ème infraction au Code de la route	x		
Avance répétée aux arrivées des ZR	Possible Hors course		
Manoeuvre antisportive	Hors course		
Non assistance à personne accidentée	Possible Hors course		
Rectification du carnet de contrôle	x		
Perte du carnet de contrôle		300	
Absence de visa à un CH		120	
Par minute d'avance à un CH		60	
Par minute de retard à un CH		10	
Par seconde de retard à pointage de ZR		1	
Par seconde d'avance à pointage de ZR		2	
Absence de visa de CP		200	
Épreuve de régularité non achevée ou non effectuée		1 500	

ANNEXE 2 - Cautionnement / Restitution

Lors des vérifications, l'un des deux membres de l'équipage devra transmettre à l'organisation une empreinte de carte de crédit (<u>non encaissée</u>), un chèque (<u>non encaissé</u>) ou des €uros, garantissant la restitution du transpondeur à la fin du rallye à Seclin.

Le montant du cautionnement est de 500 €.

Au parc fermé de fin d'épreuve à Seclin, le transpondeur devra être restitué aux relations concurrents.

En cas d'abandon en cours d'épreuve, le transpondeur pourra être restitué aux relations concurrents présents dans les parcs fermés de début et fin d'étape.

Dans tous les cas, la restitution du transpondeur devra être effectuée à **VDS** Racing au plus tard 10 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies par la société VDS Racing.